

L'ENERGIE RENOUVELABLE DES DECHETS MENAGERS



Patrick Boisseau
Président de la commission Valorisation énergétique des déchets du
SER
Directeur Technique du Groupe TIRU

Salon des énergies renouvelables – 18 juin 2010

L'ENERGIE RENOUVELABLE DES DECHETS MENAGERS

CONTENU DE LA PRESENTATION

Le traitement des déchets, producteur d'énergie

Place dans les énergies renouvelables

La perspective des objectifs de 2020

Le traitement des déchets, producteur d'énergie

3 modes de traitements permettent de récupérer de l'énergie :

. **Le centre de stockage** avec récupération de biogaz au-dessus des alvéoles. Valorisation thermique directe ou moteur thermique pour production électrique

. **La méthanisation** avec production anaérobique de biogaz. Valorisation thermique directe ou moteur thermique pour production électrique

. **L'incinération** avec production de vapeur au moyen d'une chaudière, utilisation directe sur un réseau de chaleur et/ou production électrique au moyen d'un groupe turbo-alternateur.

Le traitement des déchets, producteur d'énergie

En 2008 selon ADEME (ITOM 2008) :

L'incinération de 13 millions de tonnes de déchets a produit :

- . 3 489 GWh électriques (50% EnR)
- . 6 573 GWh thermiques (50% EnR)

Le biogaz de centre de stockage a produit :

- . 454 GWh électriques
- . 129 GWh thermiques

Le biogaz de méthanisation a produit :

- . 3 GWh électriques
- . 7 GWh thermiques

Part du secteur des déchets dans les EnR



Le secteur des déchets ménagers:

Avec 190 ktep représente 2,9% de l'électricité EnR en France, dont 2,3% par incinération.

Avec 300 ktep représente 6,7% de la chaleur EnR en France, essentiellement par incinération

Contribution aux objectifs de 2020

Pour la chaleur renouvelable des déchets ménagers, il est fixé un objectif de +500 ktep (environ 10 500 GWh) en 2020 (arrêté du 15 décembre 2009 – PPI chaleur)

Objectif très ambitieux

Peut-on y arriver?

Le potentiel existe

Une étude commanditée par le SVDU à LocalConsult:
« enquête sur l'énergie des déchets ménagers en France » téléchargeable sur
www.incineration.org

FAIBLES

< 0,03 tep / t

36% des syndicats
27% des tonnages

MOYENS

> 0,03 à < 0,064 tep/t

36% des syndicats
36% des tonnages

FORTS

> 0,064 tep/t

28% des syndicats
37% des tonnages

- . Mise à niveau à la moyenne (0,064 tep/t) : + 105 ktep EnR
- . Mise à niveau des plus forts (0,118 tep/t) : + 275 ktep EnR

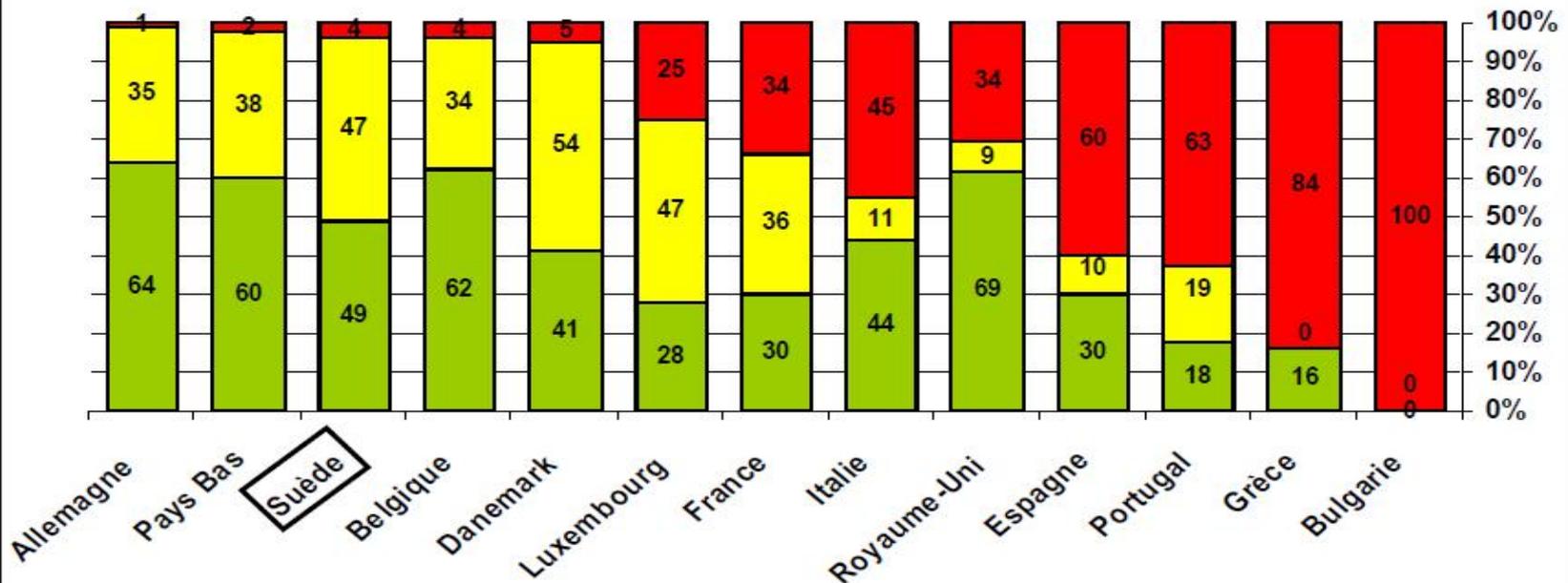
Pour atteindre les + 500 ktep, avec la performance des meilleures usines il faut traiter 8 millions de tonnes de déchets en plus.

Le potentiel existe, mais des freins subsistent

L'incinération, c'est bon pour le tri et le recyclage

Source Eurostat

■ Recyclage + compostage
 ■ Incinération
 ■ Décharge



Travaux en cours

- . Les possibilités d'amélioration du parc existant (SVDU)
- . Le recensement des besoins en chaleur (ADEME)

MERCI DE VOTRE ATTENTION